

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE FORMATION INTER-ENTREPRISES ET INTRA-ENTREPRISES

PREAMBULE

Esri France est un centre de formation agréé par Esri Inc., société éditrice de logiciels de systèmes d'informations géographiques, sur le territoire métropolitain et dans les DROM-COM.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Le présent document complète et/ou déroge aux conditions générales de vente Esri France (ci-après les « Conditions Générales ») disponibles à l'adresse suivante <https://www.esrifrance.fr/CG.aspx> et détermine les conditions dans lesquelles Esri France assure les sessions de formation inter-entreprises dans les centres de formation Esri France et intra-entreprises dans les locaux du Client, ou les sessions de formation en distanciel.

Il est rappelé qu'en cas de contradiction entre les stipulations contenues dans les Conditions Générales et le présent document, celles du présent document prévaudront.

Le descriptif complet de nos formations est disponible sur notre site internet à l'adresse :

<https://www.esrifrance.fr/toutes-les-formations.aspx>

Les sessions de formation sont proposées à l'unité sous forme de crédits dans le cadre d'un Pass services.

ARTICLE 2 – PASS SERVICES

Esri France propose à ses clients des packs de 30, 50 ou 100 crédits de service, dans les conditions prévues au sein des conditions d'utilisation des Pass services à l'adresse <https://www.esrifrance.fr/CG.aspx>.

Ces packs ont une durée de un (1) an, mais le client a la possibilité d'acquérir, si nécessaire, des packs complémentaires en cours d'année. Toutes les prestations de services assurées par Esri France sont ainsi associées à un nombre de crédits de services en fonction de leur complexité, y compris des prestations de formation.

Les Pass services ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par Pôle Emploi ou d'un OPCO.

ARTICLE 3 – MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à une session de formation doit faire l'objet d'un bon de commande émis par le Client et transmis à Esri France, stipulant les informations suivantes :

- Nom des participants,
- Intitulé du ou de(s) stage(s),
- Dates de la session de formation,
- Montant H.T. du stage,
- Numéro de commande ou Référence devis Esri France ou référence à rappeler sur la facture,
- Adresse de facturation si spécifique.

Dans le cas où la formation ferait l'objet d'une prise en charge par un OPCO (Opérateur de Compétences) ou le Pôle Emploi, votre commande devra impérativement être accompagnée de la copie de l'accord de prise en charge de votre formation par l'OPCO ou le Pôle Emploi et leur adresse de facturation. Sans ces éléments, votre commande ne pourra être enregistrée par Esri France.

A la suite de la réception du bon de commande en bonne et due forme, une convocation de stage sera adressée au responsable de l'inscription pour les sessions de formation inter-entreprises ou les formations en distanciel.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les formations sont dispensées par un formateur Esri France qualifié sur la base d'un support de cours que le stagiaire conservera à l'issue de la formation.

A l'issue de la session de formation, une attestation de formation et une feuille de présence seront envoyées au responsable de l'inscription.

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra remplir une évaluation en ligne de la formation qu'il a suivie et recevra une attestation de formation.

ARTICLE 5 – HEBERGEMENT ET RESTAURATION

L'hébergement et la restauration ne sont plus inclus dans les prestations de formation. En cas de sessions de formation ayant lieu au centre de formation Esri France à Issy-les-Moulineaux ; la convocation de stage sera accompagnée d'un plan d'accès, d'une liste d'hôtels situés à proximité de nos locaux.

ARTICLE 6 - HORAIRES

De 9h15 à 9h30 : accueil des stagiaires ;

De 9h30 à 18h00 : déroulement des cours

Les horaires des formations intra-entreprises seront déterminés d'un commun accord avec le Client.

ARTICLE 7 - LIEUX DES SESSIONS DE FORMATION Les sessions de formation peuvent être effectuées (i) dans le centre de formation Esri France à Issy-les-Moulineaux, (ii) des salles de classes louées, (iii) dans les locaux du Client, ou (iv) à distance, en fonction des dates proposées sur notre site internet (mis à jour régulièrement) à l'adresse : <https://www.esrifrance.fr/toutes-les-formations.aspx>.

ARTICLE 8 – CONDITIONS FINANCIERES

Les prix des sessions de formation inter-entreprises sont indiqués par personne et sont valables pendant la durée mentionnée au sein de la Proposition Commerciale. Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de restauration et d'hébergement qui sont à la charge du stagiaire. Les prix des sessions de formation intra-entreprises sont indiqués pour la totalité du groupe de stagiaires au sein de la Proposition Commerciale.

Par principe, Esri France adressera une facture à l'issue de la formation. Pour les clients particuliers et les clients situés en dehors de la France métropolitaine, la commande sera enregistrée dès la réception du complet paiement correspondant.

Les factures sont payables à 30 jours date de facture. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Le Client devra préciser dans son bon de commande si la facture doit être émise au nom de l'entreprise ou au nom d'un organisme de financement.

Si, dans le cadre d'une formation prise en charge par Pôle Emploi ou un OPCO, le stagiaire ne participe pas à la totalité de la session de formation où il est inscrit, il sera alors redevable auprès de Esri France du prix des journées de formation auxquelles il n'a pas participé.

Dans l'hypothèse d'une prise en charge des coûts de votre formation par un OPCO, Esri France accepte la délégation simple de paiement à l'OPCO. Cette délégation n'emporte toutefois pas novation et vous restez donc débiteur de ces coûts à l'égard d'Esri France qui pourra vous en réclamer le paiement dans l'hypothèse où l'OPCO n'y procéderait pas, quelle qu'en soit la raison.

En tout état de cause, vous restez débiteur à l'égard d'Esri France de la partie des coûts de formation non prise en charge par l'OPCO pour laquelle Esri France vous adressera une facture conformément à ses conditions générales de formation.

ARTICLE 9 – CONVENTION DE FORMATION

Esri France est un organisme de formation permanente agréé enregistré sous le numéro 11920457392.

Toutes les sessions de formation sont imputables au titre de la formation continue. Pour rappel, les sessions de formation peuvent faire l'objet d'une prise en charge par Pôle Emploi ou par un OPCO.

La facture adressée à l'issue de la formation tiendra lieu de convention de formation professionnelle simplifiée. Sur demande du Client, Esri France pourra fournir une convention de formation.

ARTICLE 10 – PERSONNALISATION DES SESSIONS DE FORMATION INTRA-ENTREPRISES

A la demande du Client, des sessions de formation intra-entreprises peuvent être organisées. La durée et le contenu sont alors adaptés aux objectifs, à l'environnement technique et aux connaissances préalables des stagiaires. Le contenu de ces sessions de formation peut être pris sur catalogue, une compilation de chapitre ou être sur-mesure. En cas de sessions de formation sur-mesure nécessitant un contenu spécifique, une préparation des sessions de formation fera l'objet d'un chiffrage au sein de la Proposition Commerciale. L'ensemble des sessions de formation intra-entreprises feront l'objet d'une discussion préalable avec le Client.

ARTICLE 11 – NOMBRE DE STAGIAIRES

Toutes les sessions de formation réunissent quatre (4) stagiaires au minimum. Esri France se réserve le droit de reporter ou d'annuler un cours où le nombre d'inscrits serait insuffisant. Toutefois, le nombre de stagiaires est limité à (huit) 8 pour les sessions de formation intra-entreprises.

ARTICLE 12 – ANNULATION OU MODIFICATION D'UNE SESSION DE FORMATION

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit. En cas d'annulation ou de modification des termes de la commande moins de cinq (5) jours ouvrés par le client avant la date de réalisation de la session de formation, le Client demeure redevable de l'intégralité du prix dû à Esri France au titre de ladite commande.

ARTICLE 13 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Esri France retient tous les droits de reproduction et d'utilisation des supports de cours, qui sont à la base la propriété intellectuelle d'Esri.

ARTICLE 14 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les termes commençant par une majuscule et non définis dans le Contrat ont le sens qui leur est donné à l'article 4 du RGPD.

Au sens du RGPD, Esri France est le Responsable des traitements de données à caractère personnel réalisés au titre du présent Contrat, en ce qu'elle détermine les finalités et les moyens des traitements définis ci-après. Les finalités des traitements réalisés sont la gestion et le suivi de la formation des clients utilisateurs.

Seules les données à caractère personnel suivantes sont collectées par le service en charge de la formation et le service commercial : nom, prénom du contact chez le Client ; adresse e-mail ; données relatives à la relation commerciale, données relatives aux prestations de formation. Dans le cadre spécifique des prestations de formation à distance, Esri France déclare, en sa qualité de Responsable des traitements, faire

appel à un Sous-traitant situé aux Etats-Unis concernant l'hébergement des données relatives à la formation à distance.

A ce titre, Esri France s'est assurée que le Sous-traitant :

- est conforme aux dispositions du RGPD
- et respecte l'ensemble de ses obligations en vertu de l'art.28 du RGPD.

Esri France réalise les opérations de traitement sur les données à caractère personnel de manière strictement nécessaire et proportionnée à l'accomplissement de ces finalités, et ne collecte ces données que de manière loyale et licite.

Les données à caractère personnel seront conservées pour une durée de trois (3) ans à partir de la fin de la relation commerciale entre le Client et Esri France, et seront ensuite supprimées ou archivées selon les règles nationales en vigueur. Seules les personnes habilitées par Esri France ont accès aux données collectées.

Ces traitements sont déclarés dans le registre des traitements d'Esri France en sa qualité de responsable de traitement.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition et autres droits associés en contactant le responsable des traitements à l'adresse suivante: dpo@esrifrance.fr.

ARTICLE 15 – CONTACT

Contact - Département Formation

Tél : 01.46.23.60.80

Mail : formation@esrifrance.fr.